



Règlement du Concours Photo "J'aime ma commune"

1. Objet du Concours Photos La commune de Castine-en-Plaine organise un concours photos intitulé « J'aime ma commune », ouvert à toutes et tous, enfants et adultes résidant dans la commune. Le concours permet à chaque participant de proposer une photo illustrant le thème « J'aime ma commune » et mettant en valeur Castine-en-Plaine à travers différentes thématiques : architecture, animations, paysages, patrimoine, et tout autre élément promouvant l'image de la commune.

2. Durée du Concours Le concours se déroule du 15 juillet au 15 septembre 2024 à 12h, date limite de dépôt des photos sur le site www.castine-en-plaine.fr ou par mail à l'adresse mediatheque@castine-en-plaine.fr

3. Conditions de Participation

- La participation est gratuite et ouverte à toutes et tous, à l'exception des photographes professionnels.
- Chaque participant peut soumettre une seule photo, dont il doit obligatoirement être l'auteur.
- Les photos doivent être en format numérique (JPEG) avec une définition comprise entre 1 Mo et 4 Mo, sans signe distinctif ou filigrane.
- Les photos doivent être accompagnées d'un titre, d'une courte description, et des noms et prénoms de l'auteur.
- Les photos doivent être soumises via le formulaire disponible sur le site www.castine-en-plaine.fr ou par mail à l'adresse mediatheque@castine-en-plaine.fr avant le 15 septembre 2024 à 12h.
- Les photos prises par des mineurs doivent être transmises par leurs parents ou représentants légaux.
- Les photos ne doivent pas montrer de personnes seules, isolées ou facilement identifiables, et ne doivent pas porter atteinte aux droits de tiers ou à la vie privée.

4. Vote du Public Les photos seront soumises au vote du public lors d'une exposition qui se tiendra au troisième trimestre 2024. Les visiteurs de l'exposition pourront voter pour leurs photos préférées sur place.

5. Lauréats Les résultats seront communiqués sur le flash info de la commune et sur les supports numériques de la commune après synthèse des votes du public. Les 4 photos les plus plébiscitées seront imprimées et exposées dans le jardin de la Médiathèque de Castine-en-Plaine. Toutes les photos seront exposées à la médiathèque et pourront faire l'objet d'expositions itinérantes. Les participants seront invités lors de l'installation des panneaux dans la commune.

6. Responsabilités et Droits à l'Image Les participants cèdent à la commune le droit d'exploitation et de reproduction de leurs œuvres pour une durée de dix ans, sans limitation géographique et sans rémunération, tout en restant propriétaires de leurs photos. Les participants doivent avoir obtenu l'autorisation des propriétaires des lieux privés photographiés et des personnes identifiables sur les photos. Les clichés ne doivent pas porter atteinte à la vie privée.

7. Acceptation du Règlement La participation au concours vaut acceptation du présent règlement. Toute infraction au règlement entraîne la disqualification.

8. Traitement des Données Les données personnelles récoltées seront traitées conformément au RGPD. Les participants ont un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles, à exercer par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Castine-en-Plaine, 1 rue Pasteur, Rocquancourt, 14540 Castine-en-Plaine. La suppression des données avant la clôture du concours entraînera la renonciation à la participation.